

LES NOUVELLES

de Saint Etienne de Chomeil

Janvier-Août
2017

Permanence de l'équipe municipale

Samedi 26/08, 30/09,
28/10, 25/11
de 10 à 11 heures

AGENDA

Club des Aînés

24/09 bal d'automne
22/10 moules-frites
11/11 quine
14/12 AG et repas de Noël

Comité des fêtes

16/09 vente viande
bouchère
4/11 bal disco

St Etienne et ses associations

9/12 Marché de Noël et
Téléthon

Notre site internet

www.saint-etienne-de-chomeil.fr

1878 visiteurs en Juillet et
1791 en Août (au 25/08)

Retrouvez-y les dates et
les programmes des
prochaines manifestations.

Retrouvez-y les actualités
dans les rubriques « A la
Une ».

Retrouvez-y les
communications de la
municipalité dans les
rubriques « La mairie vous
informe » et « infos
pratiques »



Limitation de vitesse
30KM/H
vivre ensemble

Juillet 2017 Inauguration de 2 appartements dans l'ancien presbytère

Toujours dans l'objectif d'améliorer le cadre de vie et d'attirer de nouveaux habitants, la commune continue son vaste programme d'aménagement comprenant la restauration du bâti, la mise en valeur des espaces publics, le fleurissement....



De nombreux élus, artisans et habitants de Saint-Etienne ont répondu présents à l'invitation du conseil municipal pour l'inauguration de la réhabilitation de l'ancien presbytère en deux logements locatifs et de la restauration du retable de l'église.

La création de deux appartements dans l'ancien presbytère inoccupé depuis plusieurs années a permis d'accueillir, les travaux tout justes achevés, une famille de Vendée avec deux enfants et une jeune femme de Poitiers.

Certains sont pessimistes, nous nous sommes optimistes! a déclaré le sénateur Bernard DELCROS. « Ce qui se fait ici est exemplaire : vous démontrez qu'une petite commune, quand elle porte de bons projets, peut mobiliser les fonds publics et avancer. »

« M le Maire, cette réussite incontestable, vous permet désormais d'envisager d'autres projets de ce type compte tenu de l'attrait sans cesse grandissant de votre commune » a salué Mme Sibylle SAMOYAU, sous-préfète de Mauriac.

Le coût de l'opération est revenu à 143080€ plus honoraires 11370€ avec les participations suivantes: 52230€ de la région, 8000€ du sénateur B.DELCROS et 38612€ de la DETR. La commune espère une participation du conseil départemental dans le cadre des contrats de territoire signés avec la communauté de commune du Pays Gentiane.

Inauguration de la restauration du retable de la 1^{ère} chapelle de droite

Concernant la restauration de retable, M le Maire a rappelé qu'après la première phase des travaux terminés en 2013, la Conservation des antiquités et objets d'art du Cantal (CAOA) avait signalé « l'urgence de restaurer l'autel de la première chapelle de droite qui risquait de contaminer ce qui avait déjà été traité et de s'écrouler ». Un an de traitement pour reprise de la polychromie et de la dorure, traitement contre les champignons et contre les insectes.

Restaurer et sécuriser le mobilier de l'église

Coût 15680€ s'inscrivant dans un programme global pour l'église avec comme projet en cours, l'achat d'une vitrine sécurisée pour 16700€, la pose d'une alarme pour 4700€ avec permis de construire alarme de 1196€.

La région a participé à hauteur de 9000€, la fondation du patrimoine pour 5000€ et 13198€ de dons privés provenant de la souscription, la DRAC pour 2361€, le conseil départemental pour 6272€.



COMPTES 2016 et BUDGETS 2017

COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Les résultats font apparaître : sur le budget principal, un excédent de fonctionnement cumulé de 301.427€ et un déficit d'investissement de 90.275€, sur l'assainissement, un excédent de fonctionnement cumulé de 512€ et un excédent d'investissement de 6.605€, pour le CCAS un excédent de fonctionnement de 4.561€.

BUDGET COMMUNAL

Le conseil municipal a voté une légère hausse des taux d'imposition de 2,50 % pour la taxe d'habitation qui passe de 7,32% à 7,50% et pour le foncier bâti qui passe de 12,91% à 13,23 %. Le foncier non bâti à 140,77% est inchangé.

Fonctionnement : Le budget s'équilibre à 384.308€ dont 264.547€ en recettes (impôts, dotations,...) et un report de 119.761€ du compte administratif ainsi que de 269.661€ en dépenses et 114.647€ de virement à la section d'investissement.

Investissement : Le budget s'équilibre à 1.061.989€ dont 540.977€ de subventions et dotations, 222.838€ d'emprunt, 114.647€ de virement de la section de fonctionnement, 181.666€ en besoin de financement et 1.861 € d'amortissement et autres. Les principales dépenses sont indiquées dans la rubrique « projets ».

BUDGET D'ASSAINISSEMENT

La section d'exploitation s'équilibre à 54.020€ avec en dépenses : 11.626€ de dépenses prévues, 27.294€ de virement à la section d'investissement, 15.100€ d'amortissement et en recettes : 16.000€ de redevances (taxe d'assainissement et taxe de raccordement), 31.500€ de subventions (commune et Adour Garonne), 6.000€ d'amortissement de subvention et 511€ de résultat reporté.

La section d'investissement totalise 49.000€ avec en dépenses : 27.500 € de travaux, 15.500€ de remboursement de capital d'emprunt, 6.000€ d'amortissement et en recettes : 27.294€ de virement de la section de fonctionnement, 15.100€ d'amortissement, 6 606 € de solde reporté.

BUDGET CCAS

Fonctionnement : Le budget s'équilibre à 5.206€ dont 645€ en recettes (subvention commune...) et un report de 4.661€ du compte administratif.

PRINCIPAUX PROJETS BUDGETISÉS

- **395.600€ MICRO-CRÈCHE ou autre type d'accueil** Projet toujours en attente de l'accord de la CAF qui demande des études complémentaires concernant le flux de véhicules empruntant la D3. La commune a suivi la recommandation de la CAF, souhaitant que la « micro-crèche » soit installée au plus près de la départementale et le certificat d'urbanisme ayant été obtenu, le projet peut se réaliser sur Neuvalle. Le montant de 395.600€ comprend les coûts estimés du bâtiment, d'achat du terrain, de viabilisation, d'aménagement... Les subventions accordées pour le bâtiment devraient-êtrre de : CAF 25%, MSA 20%, Conseil régional 14%, Conseil départemental 13%.
- **208.300€ SALLE POLYVALENTE** En attente du dossier de fin de l'étude de rénovation pour mise aux normes accessibilité, sécurité et projet plus global de réagencement puis consultation des entreprises. Subventions obtenues : Conseil régional 17%, Conseil départemental fond Cantal Solidaire : 14%. Subventions sollicitées : DETR 23%, enveloppe parlementaire 7%.
- **30.000€ TRAVAUX ROUTIERS (entretien)**
- **26.500€ SECURISATION ÉGLISE** : vitrine sécurisée, système anti-intrusion et antivol, système d'épuration de l'humidité dans la vitrine. Subventions 19000€
- **15.000€** ouverture d'une **PISTE FORESTIERE** dans la partie communale de Voussaire
- **12.000€ rénovation ancien presbytère** (reste à payer et quelques suppléments dus à des adaptations)
- **7.000€** changement de la tête de l'**ÉPAREUSE**
- **3.000€ ACCESSIBILITE DES BATIMENTS PUBLICS** : Mairie, Eglise. Ces travaux concernent la pose de signalétique, l'amélioration de la visibilité et l'accessibilité de l'entrée de l'église.

Autres délibérations / projets

Travaux RIDOUX - C.I.T La DDT n'apportant plus son aide pour l'étude des travaux routiers, la commune fera appel à l'organisme Cantal Ingénierie et Territoires qui a dans ses missions l'étude de la voirie et réseaux divers.

Ancienne maison BAPT - C.I.T Projet de rénovation de la maison « BAPT » pour création de deux studios locatifs. La DDT n'apportant plus son aide pour ce type d'étude, la commune fera appel à l'organisme Cantal Ingénierie et Territoires qui a dans ses missions « la mission d'assistance ».

Enfouissement des RÉSEAUX. La commune participe au programme du syndicat départemental d'énergie du Cantal pour l'enfouissement du réseau électrique concernant les installations aériennes en fils nus qui sont les réseaux les plus fragiles. Parallèlement, une convention entre Orange et le syndicat permet l'enfouissement du réseau téléphonique. Les travaux ont été effectués au Muratet et du Mont-de-Bélier au Fourchou. Programmé : Le Perthus, à l'étude Ridoux, Bélier et Cheyrange.

Fixation du tarif de la taxe d'assainissement

habitations raccordées au réseau d'assainissement du bourg ou de Neuvalle. Révision du calcul de la taxe d'assainissement pour 2017 qui sera de 1,10€/m³ d'eau consommée (au lieu de 1,05€/m³) plus le forfait de 65€ (inchangé) par compteur ou par raccordement.

Société BIOVITIS : révision du calcul de la taxe d'assainissement qui sera de 0,82€/m3 d'eau rejetée (au lieu de 0,72€/m3) plus le forfait de 40€ (identique) par compteur.

A noter qu'une redevance pour modernisation des réseaux de collecte de 0,245€/m3 sera collectée et reversée à l'agence Adour Garonne.

INTERCOMMUNALITE - Nomination des représentants à la communauté de communes.

Le périmètre de la Communauté de communes du Pays Gentiane est étendu à la commune de Lugarde depuis le 1^{er} Janvier 2017. Cela entraîne la modification de la composition du conseil communautaire et la commune de St-Etienne-de-Chomeil ne dispose plus que d'un seul siège, un titulaire et un suppléant. Le titulaire est M le Maire Gilbert Mommalié, le suppléant est le 1^{er} adjoint Aurélie MOREL.

LA MAIRIE VOUS INFORME...

Retrouvez les Infos sur www.saint-etienne-de-chomeil.fr rubriques Infos pratiques



Déclaration des ruches : Pourquoi ? Afin de permettre le suivi des abeilles, chaque propriétaire apiculteur ou détenteur de ruches doit chaque année effectuer la déclaration obligatoire de détention et d'emplacement de son rucher.

La déclaration de ruches permet : - L'obtention d'aides européennes (une enveloppe est distribuée à chacun des États membres au prorata du nombre de ruches) ; - La gestion sanitaire du cheptel apiaire français (la connaissance de l'emplacement des ruchers est d'autant plus importante que la menace d'introduction du parasite *Aethina tumida* en France suite à son arrivée en Italie en septembre 2014 persiste).

Pour les nouveaux apiculteurs, une déclaration doit être faite au moment de l'installation des ruches, sans attendre la période de déclaration obligatoire. Elle permet d'obtenir le NAPI, qui identifie chaque apiculteur et le rucher sur le terrain.



L'écobuage est soumis à une réglementation qui varie dans l'année. Pour tout savoir www.cantal.gouv.fr. Vous trouverez la réglementation ainsi que les imprimés à utiliser selon la période de l'année. Attention ! Madame le Préfet du Cantal peut faire évoluer cette réglementation en cas de sécheresse.

Relai Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance (R.P.E) est un lieu d'information, d'échange et de soutien destinés aux futurs parents et parents de jeunes enfants ainsi qu'aux assistantes maternelles.

Le R.P.E est le fruit d'un travail conjoint mené entre la Communauté de Communes du Pays Gentiane, la fédération Familles Rurales du Cantal, la CAF du Cantal, la MSA Auvergne et le Conseil Départemental du Cantal. Le relais est géré par la fédération Familles Rurales du Cantal.

Les animations du Relais se déroulent dans des espaces ludiques, adaptés à la petite enfance et sont encadrés par l'animatrice. Les enfants accompagnés de leur parent, assistante maternelle ou garde à domicile peuvent, à leur rythme, participer à des ateliers d'éveil et découvrir un nouvel environnement de socialisation.

Les horaires des temps d'animation sont les suivants (Hors vacances scolaires) :

- ✓ RIOM ES MONTAGNES / Mairie / Mardi : 10h00 à 11h30 / Jeudi : 10h00 à 11h30
- ✓ ST ETIENNE DE CHOMEIL / Salle Polyvalente / 1 vendredi/mois de 10H00 à 11H30
- ✓ MENET / Ecole / 1 lundi/mois

Retrouvez le planning sur www.pays-gentiane.com/vivre/relais-petite-enfance/les-temps-collectifs/

Contact : Marie AUBAZAC, rpe.paysgentiane@orange.fr, Tél. 04-71-67-40-95



Carte nationale d'identité

La Commune de Saint-Etienne-de-Chomeil n'instruit plus les demandes de Carte Nationale d'Identité depuis le 31 mars 2017 ne disposant plus du matériel nécessaire. Seules 9 communes du Cantal sont équipées d'un dispositif de recueil, les plus proches étant les mairies de Riom-es-Montagnes et Ydes.



Pour Riom es Montagnes, le recueil des demandes de C.N.I. se fait uniquement sur Rendez-vous : les lundis après-midi et les mercredis matin. Vous pouvez les contacter au 04.71.78.04.82.

Toutefois la mairie de Saint-Etienne-de-Chomeil peut donner à ses administrés le formulaire CERFA de demande de C.N.I. / Passeport et aider à le compléter quand cela est nécessaire avant de se rendre à la mairie de Riom-es-Montagnes.

Chaque cas pouvant être particulier, la liste des pièces à fournir est consultable à l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19810>.

Quelques manifestations

Retrouvez les manifestations sur www.saint-etienne-de-chomeil.fr rubriques A la Une (cliquer sur la photo)

SAINTE-BARBE La cérémonie a débuté par le dépôt de gerbe de fleurs au monument aux morts suivi d'une minute de silence en hommage aux pompiers morts en service commandé.



En présence du Lieutenant Jean-Baptiste FROMONT du SDIS du Cantal représentant le colonel Jean-Philippe RIVIERE et du capitaine Jean-Paul ROTURIER chef du centre de secours de Riom-es-Montagnes, Jean-Paul MOMMALIER a reçu la médaille d'honneur échelon argent pour 20 ans de services.

Dans son discours, Gilbert MOMMALIER a insisté sur le besoin de recrutement pour augmenter et rajeunir l'effectif et bonne nouvelle, **Mélanie MOMMALIER** et **Martin GALVAING** ont rejoint l'équipe depuis Juillet.

La SIRÈNE remplacée par le BIP nouveau système de gestion individuelle de la disponibilité (GID). Le sapeur-pompier indique au logiciel ses données personnelles (disponibilité, compétences particulières, géolocalisation, etc.) et reçoit des informations concernant l'intervention à effectuer. Cette nouvelle méthode de gestion permet d'organiser au mieux les secours en fonction des compétences et du besoin d'effectif.

FETE DU PAIN organisée par les sapeurs-pompiers. Les sapeurs-pompiers et quelques bénévoles se sont mobilisés pour pouvoir satisfaire environ 150 convives avec les tourtes de pain cuites au four banal de Romeix, la buvette et un repas « gastronomique » très apprécié de tous. Pour clore cette traditionnelle fête, « Gentiane Musette » a fait valser de nombreux danseurs.



FETE PATRONALE : un week-end "non-stop" de festivités Organisée par le comité des fêtes et avec la participation des autres associations, Saint-Etienne a vécu deux beaux jours de fêtes avec de nombreuses animations qui ont permis de réunir les stéphanois de toutes générations.



La fête a commencé le samedi avec le concours de pétanque. 22 doublettes ont pointé, tiré sous un soleil torride... en même temps, les plus jeunes participaient aux jeux de la kermesse, aux balades en poneys, aux séances de maquillage, aux structures gonflables avec quelques moments de pauses pour déguster crêpes et boissons offertes par le club du Soulou. Autre moment de détente avec la Soulou Country qui a entraîné les



spectateurs aux pas de danse country et autres variantes... Le soir, Jeff a cuisiné pour 120 personnes servies par le comité des fêtes et la soirée s'est poursuivie tard dans la nuit avec l'orchestre Obsession.

Dimanche, dès l'aube, installation des vide-greniers et bourse-aux-livres dont la vente servira à l'achat de livres pour les deux bibliothèques de la commune : « Petit à petit » et municipale. Bonne fréquentation surtout en matinée. Réveil pâtissier avec un croissant offert à tous les habitants de la commune et après le traditionnel dépôt de gerbe, apéritif offert par la municipalité.



Le « clou » de l'après-midi fut le 1er intra-villages qui remporta un franc succès. Par contre, succès plus mitigé pour le bal musette de l'après-midi « peut-être trop chaud pour valser... ». Tout le week-end, tir à la carabine organisé par l'ACCA et pêche à la truite dans la fontaine organisée par les Troubadours des Gentianes. La tombola pour enfants a été remportée par la petite Miya et les filets garnis par Mme Rivière, M Delzoide, M Legrusse.



ETAT CIVIL

Naissances : 05/2017 Hélia au foyer BOURNIGAUULT – VIEIRA DE SOUSA
08/2017 Lison au foyer DUMAS - GAILLARD

Décès : 04/2017 Albert FAGEOL, 06/2017 Huguette ROUCARIE,
06/2017 Simone AMBLARD, 07/2017 Pierre BOUVELOT.

Mairie de Saint-Étienne-de-Chomeil, 15400, Tél. 04 71 78 32 15,
www.saint-etienne-de-chomeil.fr
stetiennechomeil.mairie@orange.fr

Équipe de publication : Articles rédigés par la municipalité.
IPNS – Ne pas jeter, recycler